

Demande d'une
Eglise de
Lyon

à Monsieur le Prefet de

11

6 Janvier, 1848. Département de Rhône.

Monsieur le Prefet,

Les serviteurs soussignés ont l'honneur
de vous exposer que possédant le cimetière
la grande majorité des Français, ils sentent
depuis long-temps l'urgent besoin d'une
église à proximité de leur habitation,
au lieu dit la Demi-lune, quartier des
tapis, commune de la Croix-rouge.

En réclamant un temple catholique
sur un terrain qui semble réservé pour le
génie de la guerre contre les perturbations
futurales, les soussignés ont la conviction
que ce lieu consacré à une église serait
indubitablement plus efficace qu'un bastion
couronné d'artillerie; car le peuple qui
cherche à ~~se réconforter~~ se réconforter pour s'incliner
devant le majesté de Dieu, apprend par
la bouche de ses ministres à respecter les
puissances de la terre.

La Croix-rouge qui naguère n'était
qu'un village avait sa cure, aujourd'hui
que l'immense accroissement de sa
population la classe au nombre des
grandes cités, ne devrait-elle pas avoir à
une faveur religieuse proportionnée à



son importance peuplée ?

Peu de villes ont proportion gardée un
aussi grand nombre d'habitans qui vivent
au jour le jour d'un minime salaire, ou
chaque atelier soit constitué en famille
dont le chef est chargé de faire faire les
premières ébauches à ses enfans et
ses jeunes élèves, qui doivent préalablement
être envoyés au catéchisme. Ces liges
-ment, peu de loialité ont en aussi grand
besoin de l'exercice et de l'enseignement religieux,
enseignements qui ont la puissance de mettre
les pratiqués à la place du désespoir et
donne la résignation qui préserve de
l'événement de grandeur et de bien d'autre.

Depuis plusieurs années l'activité
locale a bien voulu accorder une fête
beaucoup aux tapis, maintenant que
ce quartier a quadruplé et qu'il est
appelé à s'accroître considérablement, lui
téléserait on une église pour prier et
l'édifier ?

Certainement M^r le Préfet voudra
bien avoir l'extrême bonté de prêter son
puissant concours pour satisfaire
ceux besoins moraux signalés par la
souffrance, ils ont l'honneur d'être,
avec la plus respectueuse considération

Monsieur le Préfet

Ce 6 Janvier,
1848.

Vos très humble et
très obéissantes serviteurs

